



Paris, le 27 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS « JEUNESSE X » EN SOUTIEN A LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), lance un appel à projets (AAP) Jeunesse X (10^{ème} édition), pour accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises (CTF) à l'étranger.

I. OBJECTIFS PRIORITAIRES

La Stratégie Jeunesse 2030 des Nations unies présentée en septembre 2018 a pour objectif de i) faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifiste, juste et viable ii) faciliter l'accès à un enseignement et à des services de santé de qualité iii) améliorer l'accès des jeunes à un travail décent et à l'emploi productif iv) protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique, v) aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire.

Ce présent appel à projets, ouvert du 15 janvier 2024 au 26 mars 2024 s'inscrit dans les objectifs de la stratégie des Nations Unies. Il vient accompagner l'engagement des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines françaises (CTF) et de leurs homologues étrangères en faveur de la jeunesse, de son ouverture au monde et du développement d'opportunités à leur intention, en termes d'éducation, de formation et de participation au développement durable des territoires. Il poursuit la dynamique enclenchée par le MEAE en 2015 lors de la création de ce dispositif.

Le MEAE encourage les collectivités territoriales à étendre et renforcer les coopérations décentralisées qui se développent par et pour les jeunes.

Trois ministères ayant des compétences clés en matière de jeunesse, d'éducation et de formation s'associent pour permettre aux collectivités territoriales de développer des opportunités en direction des jeunes de leur territoire (mobilité, éducation, formation, emploi) :

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ;
- Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

Sont aussi partenaires de cet appel à projets : France volontaires, l'Agence du Service Civique (Service Civique, Erasmus + Jeunesse et Sport et Corps européen de

solidarité), l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), ainsi que la Fondation Schneider Electric qui vise notamment à développer dans les pays émergents les cursus de formation professionnelle relatifs aux énergies durables. Le détail de la participation de chacun des partenaires à cet appel à projets figure en annexe.

Cet appel à projets s'articule autour de trois volets indépendants – les CTF pouvant candidater sur un seul ou sur les trois :

- Volet 1 « Jeunesse et Volontariat » ;
- Volet 2 « Education de base » ;
- Volet 3 « Formation professionnelle » sur lequel des fonds spécifiques de la Fondation Schneider Electric peuvent être attribués (en complément de ceux du MEAE) si les formations concernent les métiers de l'énergie.

L'appel à projets « Jeunesse » est complémentaire du programme Territoires Volontaires soutenu par la DAECT et mis en œuvre par France Volontaires.

Au vu de l'excellent accueil réservé de ce programme, il a été décidé de mettre en œuvre une seconde édition.

Les CTF pourront être appuyées par France Volontaires et son réseau de partenaires, pour construire et mettre en œuvre des missions de volontariat. Ces missions devront contribuer à la réalisation des ODD en France et dans les pays éligibles à l'aide publique au développement (APD). Seuls ces derniers seront couverts par le programme.

ATTENTION : les CTF doivent éviter de présenter le même projet aux deux dispositifs de financement.

Les CTF sont encouragées à inclure dans tous leurs projets des actions relatives à l'Éducation à la citoyenneté internationale et à la solidarité (ECSI) **NOUVEAU**. Ces actions devront être présentées en détail et être aisément identifiables dans le budget du projet. Ces dernières pourront être mises en œuvre sur le territoire national.

II. CHAMPS D'INTERVENTION

VOLET 1 : JEUNESSE ET VOLONTARIAT

Le volet « Jeunesse et Volontariat » vise à développer l'engagement citoyen et solidaire des jeunes des territoires, d'une part en encourageant leur mobilité dans le cadre du volontariat, et d'autre part en accompagnant nos partenaires étrangers dans l'élaboration de politiques publiques destinées à mieux associer les jeunes à la vie démocratique locale, mais également à mieux les informer sur les sujets qui les concernent (opportunités de formation, emploi, droits, etc.). Les CTF peuvent candidater sur un ou sur les deux axes de ce volet. Les projets devront ainsi permettre de contribuer notamment aux ODD 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites).

Un volet Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) pourra être proposé dans le cadre cet appel à projet, notamment pour des actions menées en France.

1. Projets d'échanges de jeunes en volontariat

L'appel à projets encourage les CTF à mobiliser de jeunes volontaires (y compris en réciprocité) dans le cadre de leurs coopérations décentralisées (envoi de jeunes de France à l'étranger et accueil de jeunes étrangers en France), tant pour dynamiser et renforcer leurs partenariats que pour permettre aux jeunes d'être acteurs de la mise en œuvre des ODD dans leur territoire. Les thématiques des projets sont celles des ODD sur lesquels les collectivités agissent habituellement. Les échanges devront inclure une dimension de sensibilisation ou d'échanges de bonnes pratiques en matière d'ODD.

Les CTF devront utiliser les dispositifs institutionnels de mobilité suivants :

- Service Civique (SC) – [Agence du Service Civique](#) ;
- Volontariat européen de longue durée/Corps européen de solidarité (CES) – [Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport](#) ;
- Volontariat de solidarité internationale (VSI) – [MEAE](#), en partenariat avec France Volontaires ;
- Volontariat international en administration (VIA) – [MEAE](#) ;
- Volontariat international en entreprise (VIE) – [Business France](#) ;
- Volontariat franco-allemand (VFA) des territoires – [OFAJ](#) avec l'[AFCCRE](#).

Les CTF sont invitées à prendre contact avec les organismes en charge de ces dispositifs pour en connaître les cadres réglementaires. Elles devront proposer des projets en conformité avec les dispositions techniques et réglementaires prévues par chaque dispositif de volontariat. Ces dispositifs n'étant pas interchangeables et visant des enjeux et des publics différents, ils offrent chacun une opportunité de mobilisation différente mais aussi complémentaire. Par exemple, un VSI peut être en charge de structurer le partenariat avec la CTF locale, dans le but de consolider la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée qui viserait à développer les échanges de jeunes entre les CTF concernées (au travers de chantiers de jeunesse et solidarité internationale (JSI), d'initiatives de solidarité internationale (ISI)...). Un jeune en Service Civique peut quant à lui l'animer, en appui du VSI. Le dossier devra définir précisément les missions prévues pour chaque volontaire.

• Bénéficiaires

Les projets concerneront les jeunes de 16 à 30 ans. Les tranches d'âge prévues par chaque dispositif de volontariat devront être respectées.

Les jeunes volontaires devront effectuer un temps d'au minimum 3 mois à l'étranger dans le cadre de leur mission ; les périodes éligibles prévues par chaque dispositif de volontariat devront être respectées. Des missions combinées en France et à

l'étranger pourront être soutenues. Les projets devront mettre en avant le suivi des jeunes, avant, pendant et après leur mobilité (formations au départ et au retour, tutorat, etc.), et prendre en compte l'intégration du projet professionnel et personnel des jeunes, en lien avec leurs tuteurs. Les projets devront permettre aux jeunes de restituer leur expérience auprès des acteurs de leur territoire (entreprises, associations, établissements scolaires et de formations, etc.).

- **Dépenses éligibles au cofinancement du MEAE sur le volet 1.1**

Toutes les dépenses réalisées devront avoir un lien direct avec le projet de coopération décentralisée et présenter le détail des coûts par volontaire.

Les dépenses éligibles dans le cadre du volet de cet appel à projets sont :

- Coûts de transport ;
- Dépenses de logement et de restauration ;
- Frais de visa et diverses formalités administratives ;
- Assurance et mutuelle ;
- Encadrement, formation et accompagnement ;
- Suivi, évaluation et bilan ;
- Frais de mission du volontaire en lien avec la mise en œuvre du projet ;
- Frais de communication pour la valorisation de la mission du volontaire.

Sont exclues les indemnités et dépenses déjà financées par l'Etat et/ou les organismes institutionnels de la mobilité (indemnités et coûts pris en charge par l'Agence du Service Civique, France Volontaires, Erasmus+ / Corps européen de solidarité, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, etc.).

2. Projet de renforcement des capacités en matière de politiques publiques de jeunesse

Les politiques publiques de jeunesse constituent une plus-value pour le développement des territoires. Elles permettent d'inclure les jeunes dans la vie locale (conseils de jeunes, etc.), de favoriser les interactions entre les acteurs de jeunesse, de prendre en compte la parole des jeunes, mais aussi de les accompagner dans la construction de leurs projets personnels et professionnels, par l'émergence de structures d'accompagnement notamment (points information jeunesse, missions locales par exemple).

Dans le cadre de cet appel à projets, le MEAE soutiendra les initiatives visant à développer et enrichir ces politiques publiques jeunesse dans un projet de coopération décentralisée :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie et des politiques publiques jeunesse locales ;
- Appui aux dialogues pluri-acteurs en faveur d'une démocratie locale active et transparente (conseils des jeunes, etc.) ;
- Promotion de l'engagement citoyen à l'international des jeunes ;

- Formation des professionnels de la jeunesse (éducateurs, animateurs, etc.), notamment en faveur de la promotion de l'engagement citoyen à l'international des jeunes.

- **Bénéficiaires**

Les collectivités territoriales partenaires seront les premières bénéficiaires, grâce à des actions de renforcement des capacités et d'échanges de bonnes pratiques en matière de politiques publiques de la jeunesse. Les jeunes et les professionnels de la jeunesse (animateurs, éducateurs, etc.) seront associés au projet porté par les collectivités, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre.

VOLET 2 : EDUCATION DE BASE

La jeunesse constitue l'avenir des pays, il est donc essentiel de contribuer à son épanouissement intellectuel dès le plus jeune âge. Ce volet contribue à soutenir et étendre l'accès à l'éducation primaire et secondaire sans distinction de sexe sur tous les territoires, mais également à développer les échanges entre jeunes scolarisés par la mobilité. Les projets mis en place dans le cadre de ce volet permettront de contribuer notamment aux ODD 4 (éducation de qualité) et ODD 5 (égalité entre les sexes).

Ce volet de l'appel à projets soutiendra les dynamiques suivantes :

- Appui à l'élaboration des politiques publiques éducatives (ramassage scolaire, restauration scolaire, organisation des temps périscolaires et extrascolaires, formations à l'hygiène, santé et sécurité à l'école, etc.) ;
- Appui à la réalisation d'études de faisabilité, préalables à des projets d'infrastructures ultérieurs ;
- Développement des échanges inter-établissements visant à développer ou renforcer les pratiques éducatives et diversifier l'offre d'enseignements ;
- Mobilité internationale des jeunes du secondaire s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique porté par un établissement scolaire ;
- Mobilité des professionnels de l'éducation (enseignants, éducateurs, éducateurs spécialisés, etc.) ;

- **Bénéficiaires**

Les premiers bénéficiaires des projets doivent être les jeunes en âge d'être scolarisés dans le primaire ou le secondaire ainsi que leurs enseignants.

Les projets devront veiller à soutenir et enrichir les politiques publiques éducatives locales des collectivités partenaires afin de favoriser l'accès de toutes et tous à l'éducation de base. Les projets incluant notamment la création et/ou le renforcement de l'offre d'enseignements et d'activités éducatives sur les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que les projets qui associeront les établissements scolaires de leurs territoires dans un objectif de renforcement des capacités seront prioritaires. Ils permettront également de contribuer notamment aux ODD 4

(éducation de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 8 (travail décent et croissance économique) et ODD 10 (inégalités réduites).

VOLET 3 : FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Ce volet vise d'une part à encourager la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle, mais aussi des enseignants et formateurs, entre établissements de formation situés sur les territoires des collectivités partenaires, ainsi que celle des jeunes demandeurs d'emploi dans l'année qui suit la fin de leur cursus de formation professionnelle. D'autre part, il vise à soutenir les dynamiques d'échanges, de création et/ou de renforcement d'offres de formation professionnelle sur les territoires.

Dans le cadre de ce volet seront éligibles les actions suivantes :

- L'appui à l'élaboration des politiques publiques de la formation professionnelle (gouvernance de la formation professionnelle, travail en lien avec les partenaires sociaux et les acteurs du territoire, gestion des établissements et de leur animation dans les territoires, etc.);
- Dans l'optique de projets d'infrastructures ultérieurs, l'appui à la réalisation d'études de faisabilité ;
- La structuration des offres de formations et leurs nouvelles modalités de mise en œuvre dans/entre les établissements (curricula, matériels pédagogiques, e- formations, projets d'établissement, etc.) et la mise en œuvre de nouvelles offres de formation ;
- L'articulation des offres de formation avec les atouts et les besoins des territoires, pour favoriser les échanges entre les lieux de formation et le monde professionnel et économique, afin d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Le développement de la mobilité des apprentis et jeunes en formation professionnelle (pour une durée d'au minimum 15 jours, les mobilités plus longues seront prioritaires), notamment à l'occasion de stages à visée professionnelle ou de voyages d'études ;
- La mobilité et la formation des professionnels de la formation professionnelle ;
- Le développement des échanges inter-établissements de formation.

Les dépenses liées aux actions suivantes ne seront pas éligibles :

- Des stages hors parcours de formation professionnelle ;
- Des projets de coopération universitaire ou d'échange d'étudiants de l'enseignement supérieur (ne relevant pas du MEAE).

Les projets portant sur la formation professionnelle dans le domaine de l'énergie dans les pays en développement pourront recevoir le soutien de la Fondation Schneider Electric.

Des fonds spécifiques de la Fondation Schneider Electric pour promouvoir l'accès à l'énergie par l'éducation et la formation

Dans le cadre de sa politique de citoyenneté d'entreprise et de son partenariat avec le MEAE, la Fondation Schneider Electric dispose de fonds spécifiques, complémentaires de ceux du MEAE, pour cofinancer les projets de formation professionnelle dans le domaine de l'énergie et associant des collectivités de pays émergents. Ce soutien financier peut être apporté aux formations de jeunes (courte et longue durée) et aux formations de formateurs à l'entrepreneuriat et aux métiers de l'énergie, dans l'optique de développer l'accès à cette ressource pour les populations en situation de précarité économique dans les pays émergents.

Afin de bâtir de tels projets, les collectivités territoriales peuvent également bénéficier de l'expertise technique, du suivi et du réseau d'entreprises partenaires de la Fondation, en contactant le Directeur Formation et Entrepreneuriat, en amont du dépôt de candidature (francois.milioni@se.com). Les projets co-construits avec la Fondation seront prioritairement retenus.

• Bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires des projets doivent être les jeunes âgés de 16 à 30 ans, en formation professionnelle ou ayant terminé leur cursus depuis moins d'un an, ainsi que leurs formateurs.

Une attention particulière sera apportée aux projets qui mettront en place une formation de formateurs insistant sur l'importance de la mobilité et des échanges internationaux pour l'ouverture des jeunes au monde et pour leur employabilité.

Enfin, dans le cas des projets portant sur la création et/ou le renforcement de l'offre de formation professionnelle, les projets qui associeront les structures de formation et les entreprises de leur territoire seront prioritaires.

III. CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à projets	10 janvier 2024
Date de clôture de l'appel à projets	26 mars 2024

Le comité de sélection se réunira dans les 3 semaines suivant la date de clôture de l'AAP.

IV. CONTACTS

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT)

Pascal Hajaali, chargé de mission : pascal.hajaali@diplomatie.gouv.fr

Secrétariat : secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (DGM/CIV)
Cloé Daniel, chargée de mission : cloe.daniel@diplomatie.gouv.fr

Correspondants « [coopération décentralisée](#) » dans les postes diplomatiques et [Conseillers diplomatiques auprès des préfets de région](#).

France Volontaires

Thomas Cossé, directeur du réseau international : thomas.cosse@france-volontaires.org

Ministère en charge l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Bureau des relations internationales : DJEPVA.SD1C@jeunesse-sports.gouv.fr

Séverine Origny-Fleishman, cheffe du bureau relations internationales : severine.origny-fleishman@education.gouv.fr

Janaina Paisley, chargée de mission : janaina.paisley@jeunesse-sports.gouv.fr
<http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire : dreic.divss@education.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Bureau des relations européennes et de la coopération internationale

breci.dger@agriculture.gouv.fr

<https://portailcoop.educagri.fr/la-mission-de-coop-et-ses-acteurs/>

Agence du Service Civique

Pôle développement et ingénierie : asc-developpement@service.civique.gouv.fr

Coordonnées des référents territoriaux de Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/referents>

Pôle Corps européen de solidarité : ces@service-civique.gouv.fr

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Unité « Régions, Europe, Voisinage » : partnerstadt@ofaj.org

Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

Volontariat franco-allemand des territoires : valerie.loirat@afccre.org

Fondation Schneider Electric

François Milioni, directeur de la formation et de l'entrepreneuriat au département du développement durable : francois.milioni@se.com

ANNEXE : Engagement des partenaires de l'appel à projets

1. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le MEAE s'engage pour l'internationalisation et l'employabilité de la jeunesse. Conscient que les collectivités territoriales sont les premiers acteurs au contact des jeunes de leur territoire, le MEAE a lancé cet appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans le but d'encourager l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle, et de favoriser la mobilité internationale des jeunes en France et à l'étranger, afin que ceux-ci puissent acquérir, grâce à cette expérience, des compétences qu'ils pourront valoriser dans le cadre de leur parcours scolaire ou professionnel.

Le MEAE finance cet appel à projets, met en œuvre la campagne de communication et de promotion autour de l'appel à projets, assure l'instruction des dossiers aux côtés des partenaires et procède à l'évaluation des projets retenus par le Comité de sélection. La DAECT et les Services d'action et de coopération culturelle (SCAC) des Ambassades de France pourront accompagner les collectivités territoriales françaises dans le montage et le suivi de leur projet. Par ailleurs, le MEAE promeut l'engagement citoyen à l'international et la contribution des volontaires, en particulier des jeunes, à sa politique de partenariats et de solidarité internationale.

2. Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

La Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative (DJEPVA), rattachée au MENJ, élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse et contribue à la coordination des actions interministérielles en la matière. La mobilité européenne et internationale des jeunes est l'un de ses champs d'action prioritaires qui se concrétise via son soutien à des opérateurs de la mobilité (Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport, Office franco-allemand pour la Jeunesse, Office franco-québécois pour la Jeunesse, Agence du Service Civique) et via la coordination d'une politique interministérielle et multi partenariale nationale et sur les territoires (Comités régionaux de la mobilité – COREMOB – présidés par les Préfets, les Recteurs et les Présidents de Conseils régionaux).

La DJEPVA travaille étroitement avec la Direction des Sports, cheffe de file en matière de développement de l'emploi de l'animation sportive et socioculturelle et de suivi de la qualité de la formation des professionnels de ce secteur.

La DJEPVA assurera la promotion de cet appel à projets, l'instruction des dossiers aux côtés des partenaires et procédera à l'évaluation des projets retenus par

le Comité de sélection. La DJEPVA et ses services déconcentrés se tiennent également à la disposition des collectivités territoriales françaises et de leurs associations partenaires pour les aider dans le montage et le suivi de leur projet. La liste des correspondants régionaux est disponible sur le site <http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>.

La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du MENJ coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération relevant de la compétence du ministre chargé de l'éducation nationale. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et, à sa valorisation à l'extérieur des frontières. Elle a notamment pour rôle de coordonner :

- le développement des liens, des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires étrangers ;
- l'élaboration des axes d'une stratégie européenne et internationale en matière d'enseignement scolaire.

En concertation avec les directions générales concernées, elle coordonne, en qualité d'autorité nationale, la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme Erasmus + Education-Formation.

Dans le cadre de ses missions, la promotion de la mobilité européenne et internationale des élèves et des personnels constitue l'une de ses priorités. De façon générale, elle intervient pour favoriser l'ouverture internationale du système éducatif et contribue notamment à la stratégie de développement à l'international de l'enseignement professionnel. Elle anime le réseau des Délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) et encourage le développement de partenariats à l'international entre les académies et les collectivités territoriales.

La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du MENJ contribuera à la promotion de cet appel à projets, à l'instruction des dossiers aux côtés des partenaires et à l'évaluation des projets retenus par le Comité de sélection.

3. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

La coopération internationale est l'une des cinq missions de l'enseignement agricole français. Cette mission répond aux attentes de la société et trouve sa source dans le code rural et de la pêche maritime. Elle s'inscrit dans les politiques du MASA qui confie aux établissements d'enseignement agricole le soin de développer durablement les échanges avec leurs partenaires européens et internationaux.

La plus grande ouverture géographique est de mise pour l'enseignement agricole, qui échange et coopère sous des formes diverses avec près d'une centaine de pays. Ses actions font appel aux compétences de tous, établissements,

administrations, entreprises, associations, organisations professionnelles et collectivités territoriales, aussi bien en France que dans les pays partenaires.

Dans cet esprit, le MASA s'engage dans la mesure de ses moyens à favoriser la mise en contact entre tous les acteurs de la coopération européenne et internationale de l'enseignement agricole (les chargés de coopération internationale en service régional, les réseaux géographiques de l'enseignement agricole) et les collectivités intéressées pour lancer un projet concernant la formation professionnelle agricole ; il participera également à la communication et à la promotion de l'appel à projets.

4. France Volontaires

France Volontaires, plateforme française des engagements volontaires et solidaires à l'international assure une fonction d'appui et de conseil aux collectivités territoriales dans la construction et la mise en œuvre des projets incluant des dispositifs de volontariat relevant de sa mission (Volontariat de solidarité internationale, Service Civique). Les six antennes de France Volontaires dans les régions métropolitaines et dans les territoires d'Outre-mer (Nantes, Lille, Ivry-sur-Seine, Marseille, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie) et le réseau des 24 Espaces Volontariats à travers le monde (<http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats>) peuvent pour cela être sollicités par les collectivités territoriales. France Volontaires participera également à la communication et à la promotion de l'appel à projets, à la sélection des projets et au processus d'évaluation de cet appel à projets.

5. Agence du Service Civique et Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport

L'Agence du Service Civique et les référent/es territoriaux du Service Civique assurent une fonction de conseil auprès des collectivités territoriales souhaitant mobiliser ce dispositif pour l'envoi ou l'accueil de volontaires en Service Civique. Tout projet comprenant l'envoi ou l'accueil de volontaires en Service Civique devra être agréé. Cet agrément devra être demandé par la collectivité ou son partenaire auprès du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES), des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ou de l'Agence du Service Civique. L'Agence du Service Civique assure la prise en charge des dépenses prévues dans le cadre légal du dispositif du Service Civique. L'Agence du Service Civique participera à la sélection des projets et à l'évaluation des résultats de cet appel à projets.

Depuis le 1er janvier 2016, l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport a rejoint l'Agence du Service Civique. L'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport est chargée par la Commission européenne de gérer le programme Erasmus + dans sa partie Jeunesse et d'animer le volet Sport issu du même programme pour la France. Dans ce cadre, elle finance des projets de mobilité collective (échanges de jeunes, formations...) ou

individuelle (volontariat européen via le dispositif du Corps européen de Solidarité), en valorisant notamment la participation de jeunes avec moins d'opportunités. L'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport dispose d'un pôle Euromed (Salto-Youth) en charge de la coopération euro-méditerranéenne à travers l'animation et le partage de ressources sur la jeunesse.

6. Office franco-allemand pour la Jeunesse

L'OFAJ, dans sa mission initiale de rapprochement des jeunes de France et d'Allemagne, définie par le traité de l'Élysée de 1963, a mis la mobilité franco-allemande et trinationale au centre de ses pratiques et pilote à ce titre des programmes incitatifs et diversifiés en faveur des jeunes âgés de 3 à 30 ans, scolaires, apprentis, étudiants ou jeunes professionnels. L'OFAJ accompagne ainsi chaque année environ 8000 projets à destination des jeunes issus des domaines scolaire et universitaire, de la formation professionnelle, des comités de jumelages ou des fédérations sportives et d'éducation populaire. L'OFAJ agit en lien étroit avec les différents acteurs de la mobilité œuvrant au niveau territorial tant en France qu'en Allemagne, et notamment avec les collectivités territoriales des deux pays et de pays tiers, en vue de renforcer l'ampleur et l'impact des mobilités de jeunesse. Il favorise notamment dans ce cadre l'établissement de partenariats trilatéraux. Dans le cadre du traité d'Aix-la-Chapelle de 2019, il met en œuvre le fonds citoyen franco-allemand, jusqu'au 31 décembre 2022, et soutient à ce titre des rencontres issues de jumelages franco-allemands, à destination des plus de 30 ans et/ou intergénérationnelles.

Par ailleurs, l'OFAJ porte une attention particulière aux jeunes ayant le moins d'opportunités, et met en place, dans le cadre de sa stratégie Diversité et Participation, des dispositifs et mesures incitatives pour favoriser leur participation aux dispositifs de mobilité franco-allemande.

L'OFAJ contribuera à la promotion de cet appel projets, à l'instruction et à l'évaluation des projets la concernant. Il pourra aussi accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets de coopération franco-allemands (et trilatéraux), auxquels il pourra décider d'apporter son soutien financier suivant ses modalités d'action habituelles.

7. Fondation Schneider Electric

La Fondation Schneider Electric a pour mission de contribuer à réduire la fracture énergétique partout dans le monde.

Dans les nouvelles économies, elle soutient des projets de formation professionnelle dans les métiers de l'énergie, participant ainsi au programme d'accès à l'énergie de Schneider Electric. Dans les économies matures, elle contribue à la lutte contre la précarité énergétique en nouant des partenariats de formation et de sensibilisation pour les foyers concernés. Plus globalement, la Fondation soutient également des projets visant à sensibiliser le plus grand nombre au développement

durable. Dans tous ses projets, elle porte une attention forte à l'engagement des collaborateurs de Schneider Electric.

La Fondation Schneider Electric contribuera au financement des projets retenus traitant de la formation professionnelle aux métiers de l'énergie et associant des collectivités de pays émergents. Ce type de projets pourra également bénéficier de l'expertise technique, du suivi et du réseau d'entreprises partenaires de la Fondation. Celle-ci relaiera aussi cet appel à projets dans ses réseaux et participera au comité de sélection.